



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme



28 rue Lacroix, 75017 Paris
Tél : 01 46 27 62 90
www.ffss.fr

CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE – PSC1

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 26 mai 1993 portant agrément à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour les formations aux premiers secours ;

Vu la décision d'agrément N° PSC 1 - 1705 C 75 délivrée le 18 mai 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu le procès verbal F-2025-00034 en date du 26 février 2025 ;

Le Président,
déclarant que Juliette CHEVALIER , née le _____ , remplit les conditions exigées

pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007
modifié susvisé,

délivre à Juliette CHEVALIER le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 27 février 2025

Bernard RAPHA

PSC1 - FFSS - N° 2025-000287

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat